

L'une des études effectuées pour le compte du groupe d'étude Cook révèle que le Canada occupe la 22^e place parmi 23 pays, en ce qui concerne les congés de maternité payés et l'aide accordée aux parents pour la garde de leurs enfants. La 23^e place revenait à la Grèce sous son précédent gouvernement conservateur. Les congés accordés aux parents se sont maintenant beaucoup améliorés dans ce pays et il est probable qu'une mise à jour de l'étude révélerait que c'est le Canada qui est maintenant en 23^e place. Cela n'est pas acceptable. Nous avons beaucoup de chemin à faire pour que les parents obtiennent l'aide et les congés nécessaires afin de bien s'occuper de leurs enfants.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance attend toujours. Elle en a assez de tous les prétextes qu'on lui sert, et nous aussi. Il nous faut des mesures législatives et des programmes, il faut que les 300 millions de dollars promis soient immédiatement investis dans le système actuel.

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question de la députée au sujet des promesses et de l'engagement du gouvernement en matière de garde d'enfants.

Il ne fait aucun doute que la garde d'enfants est devenue l'un des principaux points à l'ordre du jour sur le plan social en raison des besoins changeants des familles. Néanmoins, nombre de questions restent sans réponse quant aux meilleures façons de répondre aux demandes pressantes de services de garde.

Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de mettre sur pied, tel que promis dans le discours du trône, un groupe de travail parlementaire qu'il a chargé de définir la politique canadienne future dans ce domaine.

● (1825)

Ce groupe de travail jouera un rôle de premier plan dans le développement de la politique gouvernementale en matière de garde d'enfants en demandant la participation du public et en

élaborant des recommandations réalisables sur des solutions de rechange pour l'avenir.

Le Groupe de travail parlementaire rendra possible un débat public utile et constructif sur les questions et préoccupations essentielles à la compréhension de notre engagement à cet égard en tant que société. Pour rendre le consensus possible, nous avons demandé que l'attention publique soit attirée sur la garde des enfants dans le contexte général des besoins changeants de la famille. En considérant les besoins des familles dans une telle optique, nous pourrions essayer de comprendre comment les Canadiens voient les besoins en fait de services de garde pour tous les enfants, et non seulement pour ceux dont les parents travaillent.

Nous avons, en outre, demandé que les travaux du Groupe de travail parlementaire portent sur les rôles respectifs des parents, des employeurs, des responsables des services de garde, et d'autres intervenants, pour déterminer les rôles et mesures fondamentales appropriés des gouvernements.

Pour remplir ce mandat, le Groupe de travail parlementaire devra aller au-delà des discussions philosophiques et s'efforcer de trouver des solutions pratiques au problème de la garde d'enfants. Il devra ainsi se souvenir qu'il incombe aux provinces de fournir les services de garde, et tenir compte des capacités et contraintes financières de tous les pouvoirs publics concernés.

Si nous permettons aux membres du Groupe de travail parlementaire d'assumer leurs responsabilités ouvertement, je suis convaincue que nous nous verrons offrir une gamme d'options valables pour donner suite à l'engagement des Canadiens en matière de garde d'enfants. Je crois que les délibérations et conclusions du Groupe de travail seront vitales pour l'engagement du gouvernement à établir une politique en matière de garde d'enfants au Canada qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)